Choix TD notariat L3

Par **Romuald**, le **12/01/2017** à **19:22**

Bonjour à tous !
Le nouveau semestre approchant, il faut faire un choix de TD...

Alors pour ma part j'ai :
- Droit civil des sûretés
- Droit administratif des biens
- Droit spécial des sociétés

Il faut donc que je choisisse 2 TDs parmi ces matières...
Selon vous, quelle combinaison prendre pour le notariat ?
- Droit civil des sûretés / Droit administratif des biens
- Droit civil des sûretés / Droit des sociétés
- Droit des sociétés / Droit administratif des biens

À noter qu'au premier semestre j'ai eu droit général des sociétés mais que je ne l'ai pas pris en TD pour privilégier Droit fiscal général et Régime général des obligations.
Donc j'avoue que je n'ai pas vraiment envie de prendre le TD de sociétés mais je ne voudrai pas que cela ait un lourd impact sur la cohérence du parcours.

Voilà voilà, à vos claviers et merci d'avance pour vos éclaircissements ! :)

Par **Xdrv**, le **12/01/2017** à **19:54**

Bonjour, en ce qui me concerne je dirais qu'il vaut mieux prendre droit des sûretés et droit des sociétés car dans l'absolu il n'y a que le droit des sûretés qui vous intéresse. Quant à la seconde matière, n'est il pas préférable de garder une cohérence droit judiciaire au lieu de faire public et privé ?

Par **Romuald**, le **12/01/2017** à **20:42**

Bonjour,

Merci pour votre réponse !
La cohérence public / privé ne me choque pas plus que ça ici puisque droit administratif des

biens reste tout de même une matière intéressante à approfondir pour le droit notarial. Cependant, d'après votre remarque, le droit spécial des sociétés n'est pas un fondamental pour le notariat, ce qui me donnerait encore plus de raisons de l'exclure en TD.

Je note votre remarque en tout cas, en attente d'autres réponses complémentaires pour me faire une véritable idée.

Merci à vous.

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/01/2017** à **21:53**

Bonsoir

C'est vrai que ce n'est pas évident. Moi je partirais plutôt sur Droit civil des sûretés / Droit administratif des biens. Comme vous le dites le droit administratif des biens est une matière à ne pas négliger.

Par **Romuald**, le **12/01/2017** à **22:00**

Bonjour,

Je vous avoue qu'il s'agissait de ma première idée et accessoirement de ma préférence entre les 3 combinaisons.

Je note également votre avis qui conforte le mien dans la foulée.

Merci pour votre réponse.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés